



Non respect des vacances suite au jugement

Par **mamandelara**, le **03/06/2013 à 20:28**

Le jugement de 2010 suite à la séparation entre le père de ma fille de 4 ans et moi stipule un droit de visite et d'hébergement pour les vacances une semaine en juin et une semaine en octobre et il doit me prévenir un mois avant.
Mais monsieur veut me faire un recommandé pour la prendre une semaine en août et me dit que je serais obligée de la lui donner.
A t il le droit? et s'il la garde après un de ses week end puis je demander à la police de me la reprendre?
Merci de votre réponse.

Par **cocotte1003**, le **04/06/2013 à 13:11**

Bonjour, vous êtes tout à fait en droit de refuser de la lui laisser S'il n'est pas précisé d'hébergement en août. Oui vous pourrez faire intervenir les forces de l'ordre S'il est stipulé que la résidence de l'enfant est chez vous, cordialement